

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-153 du 14 Avril 1986

portant nomination de Directeurs Généraux
et de Directeurs dans certains Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU l'ordonnance N°75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du
Cabinet du Président de la République et la structure des
Ministères, notamment son article 15,

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin en date du 8 Avril 1986,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 9 Avril 1986,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Les personnes ci-après sont nommées dans les fonc-
tions suivantes :

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

- Directeur des Affaires Financières
et Administratives du Ministère : Camarade Gustave A. PADONOU,
- Directeur Central de l'Economie : Camarade François-Xavier BADA,
- 1 - Société Nationale des Ciments (S O N A C I)
- Directeur Général : Camarade Maxime Cossi AMAGBEGNON,
- Directeur Administratif : Camarade Pierre Kounonso FANOU ;
- 2 - Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (S B E E)
- Directeur Général Adjoint : Camarade Didier D. AKPLO ;

.../...

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MOYENS ET SUPERIEUR

Directeur de l'Institut National
Médico-Social (I N M E S) : Camarade Bruno M.J. MONTEIRO ;

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

Directeur de l'Aéronautique Civile : Camarade Germain Abdoulaye
TCHALLA ;

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Directeur Général du Ministère : Camarade Hamidou SANOUSSI,

- Directeur des Affaires Financières
et Administratives : Camarade Mounirou
OMICHESSAN,

- Directeur des Etudes et de la
Planification : Camarade Ernest AGBEDE,

- Directeur de la Protection
Sanitaire Nationale : Camarade Lucien SOGANSA.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

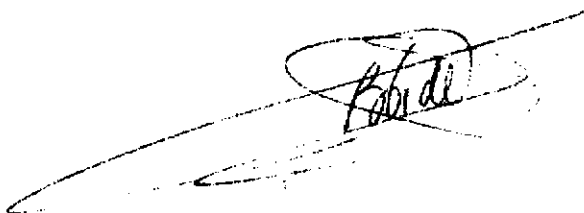
Fait à COTONOU, le 14 Avril 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Pour le Ministre des Finances et de l'Economie
absent, le Ministre de la Justice, Chargé de
l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-
Publiques, assurant l'intérim,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Didier DASSI', is written over a large, light-colored circular stamp or seal.

Didier DASSI